

15<sup>c.</sup>

# Journal du Lot

15<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — )	1 fr. 20
» 2 <sup>e</sup> page ( — d' — )	2 fr. 4

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Le problème du Maroc: Négociations-nous avec Abd el Krim? — La menace communiste en Afrique du Nord. — L'élection de Paris ou le nouveau cartel avec les communistes.

L'inquiétude causée par le problème financier détourne l'attention d'autres graves questions qui se posent dans d'autres domaines.

Du moins, il est à craindre qu'on ne leur accorde pas toute l'attention qu'elles mériteraient.

C'est le cas pour la question du Maroc.

Au cours d'explications fournies à la Commission des finances relativement au projet de douzième provisoire pour le mois d'avril M. Painlevé en a dit quelques mots. Depuis un certain temps, des bruits de négociations ont couru, que, la semaine dernière, M. Painlevé avait dit ne pas pouvoir démentir.

Les déclarations faites samedi par M. Painlevé indiquent que la politique du gouvernement ne renonce pas à arriver par le moyen de négociations à pacifier le Nord du Maroc.

Le gouvernement accepte l'idée de traiter avec Abd el Krim.

Ce moyen de préparer la paix est une erreur et une faute.

Traiter avec le rogui, c'est, en une certaine mesure, reconnaître sa souveraineté sur une portion du territoire marocain ; or, cette souveraineté n'existe pas, Abd el Krim n'a jamais pu l'imposer ; il est reconnu comme chef de guerre ; quel prestige ne lui donnera pas le fait de traiter avec de grandes puissances au nom des populations qu'il tyrannise ?

A cette faute locale s'ajoute une faute d'ordre général : Abd el Krim serait le premier révolté, le premier massacreur de nos soldats, auquel nous accorderions une tranquille jouissance des fruits de son insurrection.

Ce commencement d'abdication serait un encouragement pour tous les ambitieux de l'Afrique du Nord.

Il serait bien difficile, en effet, de faire comprendre aux Riffains que nous n'avons pas recherché la paix à tout prix. Au Maroc, la paix est, avant tout, une question de force ; quels lendemains nous préparerait une paix de lassitude et de faiblesse !

Cette erreur, nous n'avons qu'une chance qu'elle ne soit pas commise ; la France et l'Espagne se sont engagées à ne pas conclure de paix séparée.

Or, l'Espagne, qui paraît mieux comprendre la situation que nous, ne semble nullement disposée à traiter.

Puisse donc la ferme attitude du gouvernement de Madrid nous garantir contre des défaillances possibles et désastreuses !

La France doit d'autant plus se garder d'encourager d'une façon quelconque les intrigants et les rebelles de l'espèce d'Abd el Krim, qu'une intense propagande communiste est menée contre nous dans l'Afrique du Nord.

Ce n'est pas seulement au Maroc, mais c'est aussi en Algérie et Tunisie que les agents des Soviets s'efforcent de soulever contre nous les populations indigènes.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée nord-africaine, M. Lucien Saint, résident général de Tunisie, a insisté sur la nécessité de maintenir l'ordre dans toutes nos possessions de l'Afrique du Nord, et de ne le laisser troubler à aucun prix.

Au cours de ces dernières semaines, M. Saint a eu lui-même l'occasion de sévir sans faiblesse : c'est qu'on assiste, en Tunisie, à la formation d'une coalition de tous les éléments antifrancs : destouriens, agitateurs italiens et communistes.

Ces derniers ne sont pas les moins violents et on comprend l'aide qu'ils peuvent apporter aux revendications jeunes-tunisiennes. Il faut donc agir avec énergie, et on ne peut que louer M. Saint des paroles très nettes qu'il a prononcées dans son discours de Tunis.

Le virus communiste s'insinue un peu partout dans l'Afrique du Nord ; c'est une nécessité vitale d'en empêcher la propagation.

M. Viollette, gouverneur général de l'Algérie s'inspire des mêmes préoccupations et montre la même énergie à protéger l'Algérie. On pouvait craindre que ses idées ne l'entraînent à une certaine tolérance, pour le plus grand dommage de notre autorité et de notre influence.

Or, en traversant la Méditerranée, M. Viollette a découvert le « péril communiste », et il n'a pas manqué de sévir ; il y a quelques jours encore, il faisait saisir un numéro de l'organe communiste d'Alger. On le sent très décidé à entraver, par tous les moyens, la propagande, en Algérie, des disciples de la Troisième Internationale.

Nous devons nous en réjouir. Ce que M. Viollette fait à Alger ne pourrait-il inspirer quelque peu ses amis politiques de Paris ?

Si la menace communiste est à ce point grave dans l'Afrique du Nord que MM. Steeg, Saint et Viollette, doivent la dénoncer avec force, et sévir énergiquement, que doit-on penser des concours que les communistes reçoivent à Paris ?

Ces concours ne sont pas simplement théoriques, ils sont effectifs. Il n'y a pas lieu, certes, d'exagérer les répercussions de l'élection de deux nouveaux députés communistes dans la Seine.

Mais le fait à retenir c'est l'aspect symbolique de cette élection.

Il était logique, naturel, que les socialistes prissent formellement parti pour les communistes : entre eux, il n'y a que des différences de nuances quant aux moyens, les buts étant identiques, c'est-à-dire la révolution, avec ses directives : la lutte de classes et la dictature d'une minorité.

Mais que penser de l'attitude des partis républicain-socialiste et radical-socialiste.

Ce sont eux qui ont fait l'élection de dimanche.

Leur attitude signifie que, désormais, le Cartel ne s'arrête plus aux socialistes, mais enveloppe jusqu'aux communistes.

D'aucuns ergoteront peut-être autour de cette vérité évidente.

Le fait n'en subsistera pas moins. Et, dans cette nouvelle coalition politique, on peut être sûr que les véritables directeurs de conscience, les véritables lieutenants, seront les plus extrémistes.

Où cela conduira-t-il finalement le pays ?

Depuis deux ans, nous allons de chutes en chutes, de crises en crises.

Et ce mouvement de désorganisation financière et économique, — en attendant l'autre, plus grave, la désorganisation sociale — est le résultat de l'emprise collectiviste sur les autres partis républicains.

De quelle allure accélérée, cette œuvre de dissolution générale ne se poursuivra-t-elle pas du moment où les communistes y participeront !

Cette éventualité, il n'est qu'un moyen de l'éviter : que les républicains partisans de l'ordre secouent résolument le joug des partisans de la Révolution.

Mais ce sursaut de conscience l'auront-ils ?

Auront-ils le courage civique de se libérer de la tutelle des forces dissolvantes ?

Qu'ils se hâtent alors, car, demain, trop de ruines auront été accumulées et trop de mauvaises semences dispersées !

M. D.

## INFORMATIONS

### A la S. D. N.

L'Argentine est pressée de collaborer à la S. D. N.

Le gouvernement a envoyé au Congrès un message demandant une décision rapide en ce qui concerne la ratification de son adhésion à la S. D. N.

Cette mesure est indispensable pour que le gouvernement argentin soit en mesure d'accepter l'invitation de collaborer aux travaux des commissions à la S. D. N.

L'élargissement de la S. D. N.

Le gouvernement d'empire a reçu du secrétaire général de la Société des Nations une communication relative à la commission d'enquête au su-

jet de la question de l'élargissement du conseil de la Société des Nations.

Le gouvernement d'empire est invité à désigner ses représentants à la commission, qui doit commencer ses travaux le 10 mai, à Genève.

### En Allemagne

Mort de M. Fehrenbach

M. Fehrenbach, ancien chancelier de l'Empire, président du groupe du Centre au Reichstag, est décédé, à Fribourg-en-Brigau, après quelques semaines de maladie. Les obsèques ont eu lieu lundi.

M. Fehrenbach était né en 1857. Il fut élu au Reichstag pour la première fois en 1903. Il préside le Reichstag en 1918, et la première Assemblée nationale de Weimar. Nommé chancelier en 1920, il prit part à la Conférence de Spa ; il démissionna en mai 1921, à la suite de l'ultimatum de Londres.

### En Autriche

Le chancelier Ramek à Berlin

Le chancelier Ramek est parti pour Berlin. Il a conféré avec MM. Luther et Stresemann et déjeuné chez le président Hindenburg.

Dimanche, à eu lieu un déjeuner à la légation d'Autriche et un dîner chez le chancelier Luther.

Enfin, lundi, M. Stresemann a offert un déjeuner.

Au retour, M. Ramek s'arrêtera, mardi, à Prague.

Bien que les milieux officiels autrichiens déclarent qu'il ne s'agit là que d'une simple visite de courtoisie, les cercles politiques autrichiens ont l'opinion que ce voyage du chancelier à Berlin doit être considéré comme une nouvelle démonstration de solidarité entre les deux nations.

### En Roumanie

Démission du cabinet Bratiano

M. Bratiano a remis, dimanche, la démission collective du cabinet au roi qui l'a acceptée.

Signature d'un traité avec la Pologne

Le ministre des affaires étrangères roumain, M. Duca, et le ministre de Pologne, M. Wielowiejski, ont signé le 26 un traité d'alliance entre la Roumanie et la Pologne.

### En Pologne

Les négociations avec le Reich ajournées

Les négociations polono-allemandes concernant la liquidation des biens allemands en Pologne ont été ajournées, la délégation allemande ayant répondu qu'elle ne peut pas considérer les propositions polonaises comme la base suffisante d'un compromis.

Pologne et Tchecoslovaquie

Le président du Conseil, M. Skrzynski, partira le 12 avril à Prague pour rendre à M. Benès, ministre des affaires étrangères de Tchecoslovaquie, la visite que ce dernier lui avait faite en avril 1925 à Varsovie.

### Au pays des Soviets

Le Saint-Synode abolit le régime monastique

Le Saint-Synode de Moscou, qui n'est en réalité que le représentant soviétique de l'Eglise orthodoxe russe et agit selon toute apparence au nom du gouvernement, vient de décider l'abolition complète du système monastique dans l'Eglise russe.

Les Soviets transfèrent un cathédrale en office des Finances

Les autorités soviétiques de Leningrad ont déposé l'administration ecclésiastique de la cathédrale de Saint-Isaac, qui a été mise provisoirement à la disposition du département des finances soviétiques.

### Aux Etats-Unis

Une dramatique exécution capitale

Une étonnante exécution a eu lieu dans la prison de Milledgewille (Georgie). Il s'agissait d'électrocuter Ted Coggershall, condamné à mort, pour avoir assassiné le professeur Wright.

Le père et le frère de Coggershall assistaient à l'exécution. Avant de prendre place dans le fauteuil, Ted

cria : « Je suis innocent ! » et il ajouta : « Adieu, papa. Ne vous faites pas de chagrin. Nous nous rencontrerons à nouveau ! »

— Oui, mon fils, répliqua le père, nous nous rencontrerons à nouveau.

Le bourreau s'empara ensuite de Ted et l'attacha solidement au fauteuil électrique, tandis que son père disait :

— Regardez-le, Messieurs, il est aussi innocent que le jour où il est né.

Ted mourut courageusement en fumant une cigarette.

1.600 notables américains débarquent à Cherbourg

Plus de 1.600 passagers sont arrivés par l'« Aquitania », le « Zeelandia », le « Scythia » et le « Leviathan ».

Ce courrier monstre comprenait 6.600 sacs de poste qui ont été débarqués à Cherbourg et acheminés sur Paris par un train complet.

### Au Maroc

Le bombardement de Tétouan

Le canon installé par les rebelles qui dirigeait un feu nourri sur la ville, et dont le tir semblait avoir été éteint, a repris ces jours derniers le bombardement de Tétouan. La direction des obus permet de croire que la pièce est placée sur les hauteurs d'El-Sau.

Retour du maréchal Franchet d'Esperey

Le maréchal Franchet d'Esperey est arrivé à Port-Vendres par le paquebot Mustapha, venant d'Oran. Il était accompagné du général de brigade Georges, et d'un officier d'ordonnance, le commandant Messalle.

Le maréchal est reparti aussitôt pour Paris.

Mort de l'Evêque de Tanger

L'Evêque de Tanger, Mgr Cervera, est mort.

Abd-el-Krim aurait décidé la reprise des hostilités

Au cours d'une réunion à laquelle assistaient Abd-el-Krim et ses chefs de guerre, la reprise des hostilités a été décidée.

Deux mahallas ont commencé leur mouvement en avant : l'une partie vers le djebel de Roukdi, au confins du pays Marnissa, à 6 kilomètres à l'ouest de Beraber. Elle est commandée par Khamliche Ouloud Fellah et ses frères.

L'autre, aurait pour objectif les M'tioua de l'Oula, où un envoi de renforts a déjà eu lieu.

### En Syrie

Un gros succès français LA PRISE DE NEBK

Les troupes françaises ont occupé la ville de Nebk, dont la population est de 28.000 habitants, pour la plupart musulmans, et qui se trouve à mi-chemin entre Damas et Homs.

Nebk était aux mains des rebelles depuis le commencement de la révolte.

L'artillerie française attaqua les insurgés près de Qara, au nord de Nebk, et les força à se replier sur cette dernière ville.

Les méharistes de Palmyre ont coopéré avec les troupes françaises.

Nebk, qui était fortifiée par des tranchées, a été enlevée.

Les rebelles ont subi un double échec

Aux environs de Damas, la colonne Marty, quittant le village de Sednaya pour Mmine, a eu un engagement avec un groupe de rebelles.

Ceux-ci ont été repoussés après avoir essuyé de grosses pertes.

Un groupe de chars d'assaut, se portant au-devant de la colonne, s'est heurté à Barze, à une forte bande de rebelles qui attendaient le passage des troupes. Les chars d'assaut ont ouvert le feu sur l'ennemi qui a eu trente tués.

Les Tcherkesses ont repoussé des bandes de rebelles qui voulaient occuper le village de Kattana.

### En Chine

La bataille décisive pour Pékin

La bataille décisive pour la possession de la capitale est imminente. Les forces du Kuo-Min-Tchun se sont retranchées dans de solides positions au delà du chemin de fer, à Honang-Tsun, à 18 kilomètres au

sud-ouest de Pékin. Les troupes de la coalition ont avancé le long du chemin de fer, au fur et à mesure que se retiraient celles du Kuo-Min-Tchun, et toutes les communications de cette dernière avec Tien-Tsin sont coupées.

Le Président se serait réfugié à Tien-Tsin

Le bruit court à Pékin que le président Tuan-Chi-Jui s'est réfugié à Tien-Tsin dans la concession japonaise.

L'élection législative de Paris

Les communistes sont élus

Voici les résultats des élections législatives qui ont eu lieu dimanche, à Paris, pour le deuxième secteur :

Inscrits, 191.730 ; votants, 134.692 ; bulletins blancs et nuls, 2.524 ; suffrages exprimés, 132.168.

Ont obtenu :

Liste communiste : MM. Jacques Duclos, 63.250 voix, élu ; Albert Fourrier, 63.137 voix, élu.

Liste d'union républicaine : MM. Paul Reynaud, 61.707 voix ; Henri de Kerillis, 61.528.

Liste radicale dissidente : MM. Dumont, 7.128 voix ; Delatour, 7.083, Divers, 30 voix.

Un manifestant tué

Au cours des manifestations qui ont eu lieu dimanche soir, une rencontre assez violente s'est produite rue du Faubourg Saint-Honoré, entre des manifestants et des membres de la Jeunesse Patriote.

La police ayant dispersé des attroupements, deux jeunes gens, les frères Biart, se trouvant en instant séparés. Lorsqu'ils purent se retrouver, l'un d'eux, Maurice, étudiant en mathématiques qui se préparait à l'Ecole Polytechnique, dit à son frère : « Ah les brutes ! Ils m'ont fait mal. » Les deux jeunes gens montèrent aussitôt en taxi pour se rendre à leur domicile, 19, rue Berzélius, mais, quelques instants après, le jeune Maurice Biart succombait à une hémorragie cérébrale.

### Sénat

Séances du 27 mars 1926

MATIN

La Chambre continue la discussion de la loi sur les loyers. Les articles 4 à 9 sont adoptés. L'article 10 fixe le prix des loyers pour les baux consentis à partir du 31 mars. Un amendement tendant à ce que l'établissement de la valeur locative en 1914 ne comprenne pas la valeur donnée à l'immeuble par des réparations faites par le locataire, alors qu'elles incombent au propriétaire, est voté. L'article 10 est adopté.

Son

L'article 11 fixe au 1<sup>er</sup> avril 1929 la durée des prorogations. L'article 11 fixant à 100/0 la majoration des loyers sur le prix de 1912 est voté.

Les articles 12 et 13 sont votés.

Sur l'article 14 (sanctions dans le cas où le bailleur est convaincu d'avoir majoré de plus de 10/0 le prix licite du bail), M. Brager de la Ville-Moysan présente un amendement qu'il retire après discussion.

Un autre amendement de M. Manceau, tendant à ce que l'amende civile ne puisse dépasser le texte de la majoration ou le décuple en cas de récidive est repoussé.

L'article 14 est adopté.

M. Laboulière développe un article additionnel d'après lequel tout loyer payé d'avance pour plus d'un semestre porterait intérêt au profit du locataire au taux indiqué par la Banque de France pour les avances sur titres. Toutes clauses ou conventions contraires seraient frappées de nullité absolue.

L'article additionnel, accepté par la commission et le gouvernement, est adopté.

Les articles 15 à 20 sont votés.

Séance du 28 mars 1926

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les loyers.

Les articles 21 à 23 sont votés.

L'article 24 est adopté avec deux amendements de M. Bonnefoy, tendant à obliger les propriétaires de locaux vacants à indiquer sur les affiches, non seulement les prix, mais le nombre de pièces.

L'article 29, qui porte que l'article 463 du Code pénal (circonstances atténuantes), sera applicable aux infractions prévues par la loi nouvelle, est adopté.

On passe aux articles 30 et suivants, qui ont trait aux dispositions financières, et notamment aux encouragements fiscaux à la construction.

L'article 30 est adopté.

L'ensemble du projet de loi est voté par 289 voix.

Le Sénat s'ajourne au mardi 30 mars.

## CHRONIQUE LOCALE

### PRÉCISIONS

On me communique un article que me consacre M. le député Calmon.

Les colonnes d'un journal ne sont point faites pour être envahies de vaines polémiques.

Je l'ai toujours pensé ; j'entends rester fidèle à cette règle.

Néanmoins, je ferai aujourd'hui une exception.

D'abord parce que la diatribe que m'est réservée ne se dissimule pas cette fois — une fois n'est pas coutume ! — sous le couvert de l'anonymat.

Ensuite et surtout, parce que M. le député Calmon s'essaye à me mettre en opposition avec une Fédération qui m'a fait l'honneur de me confier la vice-présidence de son groupement.

Or, si je n'ai pas à rendre compte de mes écrits à M. le député Calmon, il ne me déplaît nullement d'apporter des précisions à des hommes qui m'ont manifesté leur confiance.

C'est à eux surtout que je pense en écrivant ces lignes...

M. le député Calmon écrit :

« M. Darolle, membre de la Fédération du Commerce et de l'Industrie, est contre la taxe sur les paiements. »

« Le même M. Darolle, co-directeur du Journal du Lot attaque avec la dernière violence et un souci très limité de la correction, le député Calmon de n'avoir pas voté cette taxe ! »

« Inconscience ? Hypocrisie ? Duplicité ? »

Je néglige, n'est-ce pas, ces derniers termes, injurieux ; l'injure est l'argument de ceux qui n'en ont pas.

Quant au fait, je réponds : M. le député Calmon insinue que je l'ai attaqué parce qu'il avait voté contre la taxe sur les paiements.

C'est faux : j'ai fait grief au parti socialiste dans son ensemble, et non en particulier à M. Calmon qui n'en est qu'un simple et faible unité, de certains votes qui eurent pour effet de maintenir et d'aggraver la crise générale du pays.

Mais il est inexact que j'ai reproché expressément aux socialistes leur vote contre cette taxe.

Il n'y a donc ni « inconscience », ni « hypocrisie », ni « duplicité » de ma part.

J'irai plus loin.

Comme industriel, j'ai un droit : celui de défendre les intérêts du commerce et de l'industrie. Ce droit, M. le député Calmon me le reconnaît formellement.

Comme journaliste, j'ai un devoir : celui de rechercher, en toute impartialité, l'intérêt général.

Je m'y emploie de mon mieux et, à l'occasion, au sein même de la Fédération du Commerce.

Il est possible que cette notion d'intérêt général échappe à M. le député Calmon...

Mais, vraiment, sa critique est extravagante !

Si la France est acculée aujourd'hui à la banqueroute, n'est-ce pas précisément parce que les purs politiciens comme M. le député Calmon, n'eurent jamais le souci ni le sens de l'intérêt général ?



jours, par télégramme le jour même, vers 12 heures, les indications intéressantes du Lot.

M. le député Calmon insinue ensuite que c'est par le « Journal du Lot » que M. J. Soulié fut informé de ce scrutin.

**C'est faux !**  
La vérité, c'est que M. le député Calmon ne pardonne pas au Journal du Lot d'avoir fait connaître son vote dans le scrutin qui provoqua la chute du ministère.

Cette révélation gênait-elle donc M. Calmon ?  
Nous l'avions vu déjà, très courageusement, mettre son drapeau socialiste dans la poche lors des élections de Cazals.

Voudrait-il, pareillement, masquer à ses électeurs certains de ses votes, gênants ?

Que reste-t-il de la diatribe de M. le député Calmon ?

Il reste l'aveu qu'il n'a pas plus le courage de ses actes que de ses idées et de son programme.

Un tel procédé de discussion permet de juger la valeur d'une polémique.

Et, sans doute aussi, la valeur morale de l'homme qui s'en fait une spécialité...

M. DAROLLE.

## POISSON D'AVRIL !

Avril est le mois où les farceurs, les plaisantins s'ingénient à faire « manger le poisson ! »

Nous conviendrons que, jadis, il était possible de commettre quelque plaisanterie qui amusait beaucoup ceux qui les commettaient et qui ne faisait aucun mal à ceux qui en étaient les victimes. Ceux-ci étaient, du reste, les premiers à en rire.

Les plaisanteries du mois d'avril ne peuvent plus avoir de saveur, à l'heure actuelle ! Les plaisanteries parlementaires, surtout ! Elles ne peuvent pas provoquer le rire. Elles coûtent trop cher aux victimes.

Ah ! ces plaisanteries-là, de grâce, qu'elles cessent vite, et que nos « honorables » nous disent carrément : « Eh ! là ! citoyens, nous avons voulu vous faire avaler le poisson. Mais nous voici arrivés au terme, au 1<sup>er</sup> avril : la plaisanterie a assez duré. Nous allons nous mettre au travail ! »

Hélas ! Le budget des dépenses est voté : il y a un déficit de 4 milliards et demi. Il faut le combler, il faut voter le projet financier au plus vite.

Car, comme le dit le « Journal » : « Il s'agit de savoir ce que vaudra demain le billet de 100 francs. La question n'intéresse-t-elle pas tous les citoyens, le prolétariat comme le millionnaire ? Enfonçons-nous bien dans la tête que nous sommes devant un problème purement technique, dont la solution n'est ni de droite, ni de gauche. En l'examinant sous l'angle socialiste, radical, modéré ou conservateur, on rend le problème insoluble et même inabordable. Le Parlement est-il capable de s'en charger ? Non, si on continue à opposer des programmes périmés ou stériles ; oui, si les partis, brisant les cadres qui les séparent, commencent dans une même volonté de contribuer à cette œuvre de salut public. En dehors de cela, il n'y a que désordre et gâchis. »

Mais voter le projet financier, voilà ce que ne veulent pas faire les parlementaires.

Aussi bien, M. du Mesnil, dans le « Rappel » l'indique nettement, quand il écrit :

« Ah ! le sort du ministre des finances n'est présentement guère enviable. Des élus atteints du mal de réélection qui ne veulent pas voter d'impôts, des électeurs contribuables qui désirent n'en pas payer, chaque catégorie sociale qui prétend se décharger de son devoir fiscal sur ses voisins, enfin des partis qui ne désarment pas et qui essaient de se passer les uns aux autres le fait redouté de l'impopularité. Voilà du beau spectacle. »

Certains parlementaires font preuve de bonne volonté : ils ne veulent pas faire « manger le poisson d'avril » aux contribuables.

Ainsi, le groupe de la Gauche démocratique radicale et radicale socialiste du Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Bienvenu-Martin. Sur la proposition de MM. Paul Doumer, Gaudaire, Machet et Gallet, il a décidé de demander au Sénat de ne pas se séparer sans avoir voté le projet financier et le budget de 1926. Il émet le vœu que le gouvernement ajourne, s'il est nécessaire, la session des conseils généraux.

D'autre part, le groupe de l'Union républicaine vient de voter une semblable motion.

Tout récemment, un groupe de députés fit la même proposition. La proposition n'a pas été discutée. Aucune solution n'a été prise. La Chambre aurait pu, cependant, voter cette proposition qui n'exige aucun débat.

Où ou non, voulez-vous aller en congé, messieurs, avant la fin de la discussion du projet financier ?

La question est simple, précise. Ne pas y répondre, c'est se moquer du public.

Est-ce qu'on ne se moque pas de lui depuis longtemps ? Un peu plus, un peu moins, après tout, en cette période du « poisson d'avril » ça n'a pas beaucoup d'importance, n'est-ce pas ?

Et puis, est-ce que le public fait quelque chose pour empêcher qu'on se moque de lui ?

Eh ! non ! parce que c'est parmi lui que se recrutent les membres des deux tribus puissantes les Beni-bouffetoujours, et les Beni-oui-oui !

Alors ! Avalons le poisson d'avril !  
LOUIS BONNET.

## Votes de nos Députés

Sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1926, les députés du Lot ont voté :

Pour : MM. Bouat et Malvy.  
Contre : M. Calmon.

La Chambre a adopté par 397 voix contre 128.

## Légion d'honneur

Nous relevons avec plaisir la nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur de notre compatriote M. Emile Delfort, directeur de la Société Bourgeat, Delfort et Cie (Grands Magasins Lapersonne à Toulouse), Vice-Président de la Chambre de Commerce.

Vice-Président du Comité régional des Conseillers du Commerce extérieur de la France.

Administrateur de l'Ecole Supérieure de Commerce de Toulouse, Maire de Montgesty.

Cette haute distinction a été attribuée à M. Delfort pour ses services importants et appréciés rendus à l'expansion économique, tant en France qu'à l'étranger.

Nous adressons à M. Delfort nos vives félicitations.

## Médaille militaire

Par décret du 26 mars 1926, la médaille militaire a été décernée au soldat Bessières (Paul) du 7<sup>e</sup> d'infanterie. « Bon soldat ; a été grièvement blessé au combat de Mailly, le 8 septembre 1914. »

## Réserves

Dans la liste des candidats ayant satisfait aux épreuves écrites du concours pour l'obtention du titre d'élève officier de réserve, nous relevons le nom de M. Dougay, du 9<sup>e</sup> d'infanterie.

## Finances

Notre excellent compatriote M. Besat, receveur particulier des finances de 1<sup>re</sup> classe à Aubusson, est nommé à Montbrison (Loire).

Nos félicitations.

## Récompenses de la Mutualité

Les récompenses suivantes ont été décernées aux personnes suivantes du Lot pour services rendus à la Mutualité.

## Médaille d'argent

M. Lauzu (Augustin), trésorier de la société de secours mutuels de St-Vincent-de-Paul à Cahors.

M. Mispoulet (Jacques), vice-président de la société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de Cahors.

## Médaille de bronze

M. Andrieu (Justin-Léon), trésorier de la société de secours mutuels la Solidarité des ouvriers de l'imprimerie Coueslant à Cahors.

M. Blondeau (Jean), secrétaire de la société de secours mutuels St-Vincent-de-Paul à Vayrac.

M. Dalpuch (Antonin), président de la société de secours mutuels l'Union figeacoise à Figeac.

M. Deviers (Auguste-Jean-Baptiste), administrateur de secours mutuels St-Eloi à Gourdon.

M. Richasse (Ferdinand), secrétaire de la société de secours mutuels la Fraternelle à Prayssac.

M. Mompert (Victor), vice-président de la société de secours mutuels St-Jacques à Salviac.

M. Vallé (Charles-Martin), trésorier de la société de secours mutuels St-Martin à Souillac.

## Mention honorable

M. Alazard (Emile), secrétaire de la société de secours mutuels à l'Union amicale à Cazals.

M. Bourdard (Léopold), trésorier de la société de secours mutuels de Concorès.

M. Clavières (Antonin), administrateur de la société de secours mutuels Saint-Martin à Castelnaud-Montrivier.

M. Cordié (Emile), administrateur de la société de secours mutuels de Saint-Céré.

M. Delac (Jean-Baptiste), secrétaire de la société de secours mutuels St-Joseph à Martel.

M. Desplats (Cyprien), visiteur de la société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul à Gramat.

M. Gauzin (Elie), vice-président de la société de secours mutuels l'Amicale des combattants à Autoire.

M. Lasmaries (Paul-Jean-Auguste), trésorier de la société de secours mutuels de Puy-l'Evêque.

M. Mirabel (Paul-Antoine), secrétaire-trésorier de la société de secours mutuels de Cajarc.

M. Sèpion (Henri), secrétaire-trésorier de la société de secours mutuels de Lacapelle-Marival.

M. Soulayrès (Amédée), secrétaire de la société de secours mutuels de Douelle.

Nos félicitations.

## Service téléphonique

Le bureau de Goujounac (Lot) sera ouvert au service téléphonique le 1<sup>er</sup> avril 1926.

## Emploi municipal

Un poste d'agent de police est vacant à Cahors. Les demandes doivent être adressées à la mairie, avant le 15 avril.

## Probité

M. Miquel, employé à la Cie du P. O., demeurant à Cabazat, a trouvé sur la route de Lacapelle, lundi matin, un sac à main contenant une petite somme d'argent, et une montre-bracelet.

Le réclamer chez M. Miquel, à Cabazat.

## Exercice Concert

Nous avons reçu trop tard pour l'insérer samedi le compte-rendu suivant qui complète celui que nous avons déjà publié.

Le troisième exercice concert de l'Association, fondée par M. Nouyril en 1924, a été donné jeudi soir dans la salle du théâtre devant une assistance au complet des grandes solennités musicales.

Une très belle séance, d'une haute tenue. Toujours le souci de l'exact, du fini, de la conscience professionnelle, servie par une expérience déjà longue. Aussi bien à notre tour, en présence d'un programme aussi sévèrement composé pour de jeunes débutants, nous nous efforcerons sans tarder à être rigoureusement justes ; nous ne cachons pas nos impressions bonnes ou mauvaises ; nous nous en donnons nous-mêmes le droit, nous n'en faisons pas un cliché périmé d'entendre « une pleiade de violonistes ». Ceci pour ceux qui redoutent un peu ce qu'on entend par ce mot : violonistes. Nous mesurerons l'effort accompli par le professeur aux possibilités permises avec des élèves, qui ont d'abord le souci de leurs études scolaires et qui ne consentent qu'un peu ou très peu de leurs loisirs à l'étude du violon.

Eh bien ! nous le dirons malgré cela M. Nouyril s'attaque à la difficulté, avec une belle cranerie, une belle audace. La lecture de son programme a pu nous laisser rêveur ? rien que des Maîtres de la musique, rien que des Maîtres de la technique violonistique et pour répondre aux vœux de ceux qui nous ont fait honneur, nous nous sommes efforcés de leur rendre compte de ce que nous sommes en droit d'attendre de vous.

M. Quercy (2 ans d'école). — Très en progrès, semble avoir franchi l'éclat ingrat. Une très belle tenue dans une grotte de Gluck. Il faut continuer ainsi, bonne voie.

M. Bringué (1 an et demi d'école). — Dans un rôle de Cousin se révèle de la lignée des futurs violonistes, un espoir certain s'il consent à travailler un peu et à faire travailler (avis aux responsables) doué d'une parcelle musicale il serait prêt à tout, belle nature s'abandonnant et ne se servant pas de dons aussi précieux. Joue avec une belle aisance, déjà de la technique, un archet intelligent le tout bien en place et avec facilité.

Allons qu'on fasse travailler ce petit garçon. C'est le moment et qu'on ne nous fasse pas démentir.

M. Armagnac (2<sup>e</sup> année d'école). — Avec le 7<sup>e</sup> concerto de M. Pesse, une bonne technique, un emploi judicieux de l'archet. Un bon point bien mérité pour la justesse.

M. Brunel (2<sup>e</sup> année d'école). — Enlève gentiment et non sans brio une gigue de Vivaldi avec conviction.

M. Foin (2<sup>e</sup> année d'école). — Sa tire habile, des difficultés du 1<sup>er</sup> concerto de Cousin. Bien en place, un jeu sûr et solide. Recommandé un peu plus de puissance, de sonorité et ce sera très bien.

M. Aïx (2<sup>e</sup> année d'école). — Joue avec calme, les traits bien posés le 1<sup>er</sup> concerto de Cousin. Un autre espoir à signaler, il nous serait agréable dans l'avenir d'en tendre bientôt un exposé rapide, mais complet, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

Avec l'expérience et surtout moins de nervosité, du calme, nul doute que M. Aïx, Foin qui approche déjà de très près le fray, qui approche déjà de très près le fray, vienne arriver sans tarder. C'est notre vœu.

D'autres parleront sans doute en détail, de la causerie de M. Bourgain, le sympathique Inspecteur d'Académie, sur « l'émotion musicale ». Très écouté, en termes précis, l'aimable causeur a su évoquer dans un exposé rapide, mais complet, la voix des grands maîtres de la musique, en nous faisant sentir clairement ce qu'est la partition, même quand il s'agit d'intervalle de tierces, de sixtes, d'octaves et de dixièmes qui ne l'ont pas fait reculer... et elle a passé.

baguette alerte et aisée. M. Nouyril a réalisé le tour de force de manier les nuances avec cet orchestre improvisé aux éléments épars dont les quatre cinquièmes en sont aux premiers éléments du violon. Notons ce résultat.

Comme conclusion, une impression « d'École ». A travers tous ces élèves on devine le professeur. Que M. Nouyril ne nous en veuille pas, mais nous ne parlerons pas ici de Maître... de Maître ; nous laissons cela pour les Planes, les Capot et notre illustre compatriote Gauthier, tous entendus en d'heureux temps sur notre scène municipale et encore aux Champs, aux Beethoven, etc., ou !! à ceux-là donnons du Maître et passons. Dans une sphère plus modeste rendons justice à M. Nouyril, à l'ancien artiste soliste apprécié de défunte la musique de 7<sup>e</sup> régiment, au lauréat du Conservatoire de Toulouse, au chef de musique de régiment au front pendant la grande guerre et donnons lui du professeur simplement, c'est un titre mérité et il se suffit. Dans l'école de musique qu'il a fondée, la dernière audition de ses élèves vient encore de l'affirmer, on peut apprendre à jouer du violon, et avec « l'École », c'est tout de même quelque chose.

La partie d'accompagnement au piano fut très correctement tenue comme il convient par Mmes Peque de Villers, Garnal, J. Nouyril et Mlle Galmes.

## Assemblée Générale des Porteurs Français de Fonds Serbes

L'Assemblée Générale des Porteurs Français de Fonds Serbes s'est tenue le samedi 20 mars 1926, à 14 h. 1/2, 19, rue Blanche à Paris.

Le Délégué du Conseil de Direction de l'Association des Porteurs Français de Fonds Serbes a rendu compte de son mandat auprès du Ministre des Finances de Serbie, M. Stoyadinovitch. Il a indiqué qu'il n'y avait aucun doute sur la question du règlement intégral et des Emprunts serbes, mais que seul le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes à l'Administration Autonome des Monopoles, nommé en conformité des Lois des 8/20 juillet 1895 et 2 octobre 1899, devait en assurer la perception sur le budget de cette Administration. L'absence de ce Délégué des Porteurs français a, en fait, empêché jusqu'à maintenant la solution de cette question.

Le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes a rendu compte de son mandat auprès du Ministre des Finances de Serbie, M. Stoyadinovitch. Il a indiqué qu'il n'y avait aucun doute sur la question du règlement intégral et des Emprunts serbes, mais que seul le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes à l'Administration Autonome des Monopoles, nommé en conformité des Lois des 8/20 juillet 1895 et 2 octobre 1899, devait en assurer la perception sur le budget de cette Administration. L'absence de ce Délégué des Porteurs français a, en fait, empêché jusqu'à maintenant la solution de cette question.

Le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes a rendu compte de son mandat auprès du Ministre des Finances de Serbie, M. Stoyadinovitch. Il a indiqué qu'il n'y avait aucun doute sur la question du règlement intégral et des Emprunts serbes, mais que seul le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes à l'Administration Autonome des Monopoles, nommé en conformité des Lois des 8/20 juillet 1895 et 2 octobre 1899, devait en assurer la perception sur le budget de cette Administration. L'absence de ce Délégué des Porteurs français a, en fait, empêché jusqu'à maintenant la solution de cette question.

Le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes a rendu compte de son mandat auprès du Ministre des Finances de Serbie, M. Stoyadinovitch. Il a indiqué qu'il n'y avait aucun doute sur la question du règlement intégral et des Emprunts serbes, mais que seul le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes à l'Administration Autonome des Monopoles, nommé en conformité des Lois des 8/20 juillet 1895 et 2 octobre 1899, devait en assurer la perception sur le budget de cette Administration. L'absence de ce Délégué des Porteurs français a, en fait, empêché jusqu'à maintenant la solution de cette question.

Le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes a rendu compte de son mandat auprès du Ministre des Finances de Serbie, M. Stoyadinovitch. Il a indiqué qu'il n'y avait aucun doute sur la question du règlement intégral et des Emprunts serbes, mais que seul le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes à l'Administration Autonome des Monopoles, nommé en conformité des Lois des 8/20 juillet 1895 et 2 octobre 1899, devait en assurer la perception sur le budget de cette Administration. L'absence de ce Délégué des Porteurs français a, en fait, empêché jusqu'à maintenant la solution de cette question.

Le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes a rendu compte de son mandat auprès du Ministre des Finances de Serbie, M. Stoyadinovitch. Il a indiqué qu'il n'y avait aucun doute sur la question du règlement intégral et des Emprunts serbes, mais que seul le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes à l'Administration Autonome des Monopoles, nommé en conformité des Lois des 8/20 juillet 1895 et 2 octobre 1899, devait en assurer la perception sur le budget de cette Administration. L'absence de ce Délégué des Porteurs français a, en fait, empêché jusqu'à maintenant la solution de cette question.

Le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes a rendu compte de son mandat auprès du Ministre des Finances de Serbie, M. Stoyadinovitch. Il a indiqué qu'il n'y avait aucun doute sur la question du règlement intégral et des Emprunts serbes, mais que seul le Délégué français des Porteurs de Fonds Serbes à l'Administration Autonome des Monopoles, nommé en conformité des Lois des 8/20 juillet 1895 et 2 octobre 1899, devait en assurer la perception sur le budget de cette Administration.







Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Cours du jour' and 'Cours du 27 mars'. Rows include 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', 'Ville de Paris', and 'Valeurs étrangères'.

Bibliographie

Viennent de paraître :

Raymond REY, Professeur de l'Université, Docteur en lettres. 'La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine'. 'Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France'.

EUGÈNE GRANGIÉ, 'Gracieuse au hêret bleu... Roman Basque'. 'UN ROYAUME DE DIEU' par Jérôme et Jean THARAUD.

'COLLECTION « LA LISEUSE » L'INVITÉ' par Georges DELAQUAYS. 'Roman par Georges DELAQUAYS. Dans le beau décor d'un château vendéen entouré d'une forêt seigneuriale...'.

'Collection « LA LISEUSE » L'INVITÉ' par Georges DELAQUAYS. 'Roman par Georges DELAQUAYS. Dans le beau décor d'un château vendéen entouré d'une forêt seigneuriale...'.

toute sa vie. Secrètement, son père, le baron du Grandier, se demande s'il n'expie pas quelque faiblesse, s'il n'a pas été trop dur pour un mendiant qui passait. Son frère, qui s'est voué à la science, arrive à douter qu'une intervention humaine puisse triompher de l'infirmité tenace de la jeune fille. Et voilà que soudain, dans la nuit de Noël, célébrée en costumes médiévaux, avec au haut bout de la table, le pauvre, naguère chassé par le baron, la petite malade sent s'opérer en elle une miraculeuse révolution. Le chemineau-mendiant, lui apparaît comme le Père Noël de la légende et lui ordonne de se lever et de marcher, comme fit Jésus à la paralytique. Son frère, l'incroyant, tombe à genoux, sentant que quelque chose toujours dépasse l'orgueil humain. Sublime conclusion d'un récit qui puise son inspiration aux sources élevées de l'idéalisme.

Un volume in-16 sous couverture illustrée. Prix : 2 fr. 50. LA LISEUSE, collection de romans à mettre entre toutes les mains.

'L'OPINION' Journal de la Semaine. Paraisant tous les Samedis. 7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VII<sup>e</sup> arr. Sommaire du samedi 27 mars 1926.

Maurice Colrat. — Les forces politiques de la France : les Bouches-du-Rhône : Trygck. — Affaires économiques : La défaillance du franc belge : René Pleven. — Notes et Figures : Les souvenirs aux enchères : B. — Littérature : Le cinquantenaire de Louise Colet : A. de Bersauro. — Ce qu'on lit : Histoire : Corinne ou l'Autriche : Georges Girard. — Théâtre : « Félix » de M. Henry Bernstein : Etienne Rey. — Art : L'artisanat et les romantiques : Henri Clouzot. — Chez les Indépendants de la Porte Maillot : Bernard Colrat. — Idées : Le thomisme et la science au moyen âge : Jules Sageret. — Mémoires et Documents : En marge de la métapsychique. — La « transmission de la pensée », I : Paul Heuzé. — Chronique scientifique : Sensibilisation et désensibilisation, II : Rémi Ceillier. — Gastronomie : De quelques livres de recettes : Austin de Croze. « Place des Victoires » Bois de Jacques Boullaire.

'LA RÉPUTATION' des « Publications François Tedesco » n'est plus à faire. Toutes sont d'un puissant intérêt, mais cependant parmi les Publications François Tedesco « LA FEMME CHEZ ELLE » est certainement celle qui d'une façon générale répond le mieux aux nécessités de l'heure présente.

LA MODE PRATIQUE rend la vie moins chère en vous donnant le moyen de faire à la maison tous vos vêtements, prolonger leur durée, exécuter vous-même les petites réparations du home, etc. Grâce à la Mode Pratique vous travaillerez sans rien gaspiller, vous économiserez du temps et de l'argent.

CHEMIN DE FER DE PARIS À ORLÉANS. FRANCE-ALGÉRIE par Port-Vendres. Trains et paquebots rapides. De Paris (Quai d'Orsay) à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, trains rapides permanents de nuit 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> classes, wagons-lits. Trains rapides et express toutes classes.

Délivrance de billets directs de ou pour Alger et Oran via Port-Vendres. Il est délivré, pour les ports d'Alger et d'Oran, par les gares suivantes du Réseau d'Orléans ou vice-versa : Paris-Quai d'Orsay, Angers-St-Laud, Angoulême, Blois, Bourges, Brive, Châteauneuf, Châteauroux, Gannat (via Montauban), La Bourboule, Le Mans, Le Mont-Dore, Limoges-Bénédictins, Montluçon-Ville, Nantes, Orléans, Périgueux, Poitiers, Quimper, St-Nazaire, Saumur et Tours, des billets directs toutes classes : 1<sup>er</sup> Simples valables 15 jours ; 2<sup>e</sup> D'aller et retour valables 20 jours, sans prolongation ; 3<sup>e</sup> D'aller et retour valables 90 jours, sans prolongation.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL. Edition du Service d'Hiver au 4 octobre 1925. La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains au 4 octobre 1925. Comme précédemment, ce guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 3 fr. 40 en mandat-carte ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, place Valhubert, à Paris (13<sup>e</sup>).

Etude de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot) Successeur de M<sup>e</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION

Adjudication fixée au VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-SIX, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson.

En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Figeac, le douze février mil neuf cent vingt-six, enregistré. Il sera procédé le VENDREDI VINGT-TROIS AVRIL MIL NEUF CENT VINGT-SIX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac, au palais de justice, sis au dit Figeac, Boulevard Président-Wilson, devant Monsieur DUPUY, juge au dit Tribunal, commis à cet effet, et en cas d'empêchement, devant Monsieur le Président du siège, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant des successions des époux Baptiste CARAYOL et Marie ROUDERGUES, en leur vivant, cultivateurs, demeurant à Reyrevignes, et de Monsieur Guillaume CARAYOL, leur fils, décédé à Leyme. Cette vente est poursuivie à la requête de : 1<sup>er</sup> Monsieur Léopold CARAYOL, demeurant à Bondy (Seine), 60, avenue du Général-Gallieni ; 2<sup>e</sup> Madame Eugénie CARAYOL et Monsieur Eugène PRIEU, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Montpellier, 2, rue Isidore-Girard.

DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre. Telle qu'elle a été insérée au cahier des charges. Les biens à vendre comprenant divers immeubles situés sur la commune de Reyrevignes, formant en partie un enclos sis au lieu dit « Mas de Perdigol », commune de Reyrevignes, composé de maison, cour, hangar, grange et pâtis. Ces immeubles paraissent portés, ainsi qu'il suit, à la matrice cadastrale de la dite commune de Reyrevignes : 1<sup>o</sup> une pâture située au lieu dit « Gannat et Mas de Perdigol », commune de Reyrevignes, portée sous le numéro 36, section A<sup>u</sup> du plan cadastral de la dite commune, pour une contenance de trois ares, cinquante centiares, deuxième classe et un revenu de quatorze centimes ; 2<sup>o</sup> un jardin situé au même lieu, porté sous le numéro 45, section A<sup>u</sup> du dit plan, pour une contenance de soixante centiares, classe U et un revenu de treize centimes ; 3<sup>o</sup> un sol de maison et pâtis situés au même lieu, portés sous le numéro 46, section A<sup>u</sup> du dit plan, sans indication de classe ni de revenu ; 4<sup>o</sup> une friche située au lieu dit « Peyronnesque », commune de Reyrevignes, portée sous le numé-

ro 11 p., section C<sup>u</sup> du dit plan, pour une contenance de cinquante-neuf ares, vingt-cinq centiares, troisième classe et un revenu de quatre-vingt-cinq centimes ; 5<sup>o</sup> un bois situé au même lieu, porté sous le numéro 12 p., section C<sup>u</sup> du dit plan, pour une contenance de vingt-cinq ares, vingt-cinq centiares, deuxième classe et un revenu de un franc soixante-deux centimes ; 6<sup>o</sup> une maison située au lieu dit « Mas de Perdigol » commune de Reyrevignes, portée sous le numéro 46, section A<sup>u</sup> du plan de cette commune, sans indication de contenance ni de classe, et un revenu de vingt francs. Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Reyrevignes, canton de Livernon, arrondissement de Figeac, département du Lot. Ils seront vendus tels qu'ils se présentent et se comportent sans en rien excepter, ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance. Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication. En cas de surenchère, les frais de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais jusqu'à concurrence seulement de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudica-

tion sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des frais incombera à l'adjudicataire, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication. LOTISSEMENT ET MISE A PRIX. L'adjudication des immeubles ci-dessus désignés aura lieu au jour, lieu et heure sus-énoncés, en un seul lot, sur la mise à prix de mille francs, c'est-à-dire 1.000 fr. Elle est déclarée à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication. Pour extrait certifié conforme, Figeac le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-six. L. NUVILLE, avoué. Pour tous renseignements, s'adresser à Maître NUVILLE, avoué, à Figeac, y demeurant, Boulevard Président-Wilson. CAHORS, IMPRIMERIE COUSSLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 48

LA SOEUR DE LAIT

André THEURIET de l'Académie Française

QUATRIÈME PARTIE

— Il y a, dit-il, de graves désordres dans la région de l'aorte, avec dérèglement des battements du cœur, sensations de chaleur et de malaise. Cette affection rend le malade très irascible et il faut lui épargner toute espèce d'émotions... Il a besoin d'un complet repos physique et moral... Règle-toi là-dessus dans tes rapports avec lui... Bonsoir !... J'ai encore deux malades à visiter avant de regagner mon « Prieuré » ; quand tu auras repris pied ici, viens me voir à Beaulieu un de ces matins et nous causerons plus longuement... Savinien demeura seul dans la grande maison silencieuse. Il dina tristement et se retira de bonne heure dans la chambre qu'on lui avait préparée. C'était celle qu'il avait jadis occupée jadis et quand, le lendemain, il sortit d'un pesant sommeil peuplé de rêves pénibles, il vit en ouvrant

sa croisée un spectacle familier qui, loin de le rasséréner, accrût encore la lourde dépression qui l'acablait. Le paysage qui s'étendait devant ses yeux, sous la blonde lumière du soleil matinal, était pourtant imprégné de la fraîcheur et de la joie printanières. La croisée donnait sur le jardin et les vergers en plein épanouissement. Au souffle du vent d'est, la houle neigeuse des arbres fruitiers ondulait jusqu'à la lisière du bois. Le blanc verdâtre des pruniers, le blanc mat des poiriers et des cerisiers, la pâleur carnée des pomiers fondaient harmonieusement leurs nuances virginales. Se détachant sur ces vapeurs laiteuses, les lilas balançaient leurs thyrses d'un violet pourpré, les arbres de Judée semaient çà et là des taches roses, les cyprès faisaient retomber en pluies d'or leurs légères grappes jaunes. Les voix légères des fauvettes et le trémolo aigu des mésanges serrurières mêlaient leur allègre musique aux pénétrantes odeurs de la sève. — En assistant à ce réveil éclatant du renouveau, Savinien sentait ressusciter de lointaines et douces impressions d'autrefois, et en même temps il avait conscience des navrantes modifications survenues dans l'homme qui contemplant aujourd'hui cette fête de mai. Il s'habilla et gagna la salle à manger dont les portes-fenêtres communiquaient de plain-pied avec le jardin. Le grand murier qui ombrageait la terrasse déliait ses

bourgeons au-dessus d'un vieux banc de pierre moussue. L'aspect de cette partie du logis n'avait point changé ; quelques traces de vétusté donnaient seulement aux choses une physionomie plus mélancolique. Dans le salon du rez-de-chaussée, Savinien reconnaissait au passage la chaise longue canotée où sa mère avait coutume de s'asseoir en été sous l'épaisse feuillée du murier ; le chiffonnier où elle serait ses écheveaux et sa tapisserie ; l'antique piano carré où Gabrielle de Louéssart jouait les vaises à la mode d'il y a vingt ans. A mesure que ses pieds se posaient sur le parquet inégal de la pièce obscure, le jeune homme, en marchant, éveillait au fond de l'instrument des vibrations qui s'enveloppaient comme de mystérieux soupirs... Et brusquement Savinien revit la délicate image de cette mère charmante, dont il avait été l'idole et qui avait enveloppé son enfance dans une atmosphère de grâce caressante et d'inépuisable tendresse. Aux reproches qu'il s'adressait déjà se joignirent les regrets de ne pas l'avoir assez aimée et pleurée ; le remords d'avoir oublié pendant ses égocistes et vaines poursuites du succès la chère femme qui l'aimait avec tant d'abnégation, qui le défendait si courageusement contre les sévérités du père, et qui s'était éteinte en lui tendant les bras. La scène funèbre de l'agonie se représenta tout entière au yeux du jeune Louéssart et, dans

la gémissante vibration du piano, il crut entendre les dernières paroles de la morte : « Mon chéri, c'est fini, je m'en vais... » Sa poitrine oppressée se gonfla ; un sanglot se noua dans sa gorge et crista ses lèvres. L'ombre de la défunte venait de faire jaillir en son cœur endurci la source des larmes, si longtemps tarie. Il résolut aussitôt de consacrer sa première sortie à visiter la tombe de Gabrielle de Louéssart. Il se dirigea d'abord vers la chambre de son grand-père, qu'il trouva comme la veille plénière dans une demi-somnolence. Après s'être assuré près de Zabeth que l'état du malade restait stationnaire et que sa présence n'était pas indispensable, il avala hâtivement ce déjeuner et gagna les champs. Il se souvenait d'un sentier par lequel on pouvait arriver au cimetière sans entrer dans le village. Un assez long détour dans la campagne solitaire le conduisit à un raiillon qu'il gravit furtivement. Arrivé au sommet, il aperçut bientôt, au-dessus d'un petit mur de blocailles, les croix éparpillées parmi des touffes de lilas. Ces croix, émergeant de l'herbe déjà haute, étaient pour la plupart très humbles, en bois peint ou en fonte. Dans une encoignure bordée d'arbustes, où des rosiers se mêlaient à la verdure austère des ifs, une rangée de pierres tombales indiquait l'emplacement réservé aux sépultures des Louéssart. Quelques-unes avaient été

rapportées de l'ancien cimetière abbatial. Dressées sur champ, elles étaient de fastueuses épitaphes, datées des trois siècles précédents et célébrant la mémoire des chevaliers de Louéssart ou des nobles dames alliées à la famille. Quand il eut pénétré dans cet enclos, orgueilleusement séparé des sépultures piebêtiennes par un rempart de verdure, Savinien longea lentement cette file funèbre avant d'arriver à la colonne de pierre élevée sur la fosse de Gabrielle de Louéssart. Tout à coup, ses traits exprimèrent une surprise émue : la tombe de sa mère, qu'il se reprochait d'avoir si peu visitée et qu'il s'attendait à trouver coupablement négligée, était fleurie comme un jardin amoureux-entretenu. Des jasmins et des chèvre-feuilles enroulaient leurs brindilles verdoyantes autour de la stèle de granit ; en avant, des rosiers nains encadraient un étroit parterre, où s'épanouissaient des pensées et des myosotis, et, au pied du monument, un gros bouquet de muguet fraîchement cueilli trempait dans un vase de grès. A la vue de ce tertre printanier qui témoignait d'une tendresse et quotidienne sollicitude, les yeux du jeune Louéssart se mouillèrent et ses genoux fléchirent... Agenouillé dans le gazon, il se demandait quelle main amie s'acquittait de ce devoir qu'il n'avait pas su remplir ? Ce ne pouvait être Germain accaparé à Villette par sa nouvelle

épousée ; ni Joël, alité tout l'hiver ; encore moins le grand-père de Bonnay qui, depuis son veuvage, vivait acquiné avec sa servante... Tandis qu'il cherchait une solution à ce problème, un bruit de pas sur le sable le remit debout. Il se retourna et regarda au cœur un coup violent. Entre les deux ifs qui se recourbaient en voûte au seuil de l'enclos, Vitaline Noirtin venait d'apparaître. Une égale stupeur faisait les tins d'abord tous deux immobiles ; mais chez la jeune femme qui ignorait le retour de Savinien, l'étonnement se mêla d'effroi. En un clin d'œil Savinien vit ses traits se contracter, ses lèvres pâlir ; avec un mouvement de répulsion, elle recula et lui tourna le dos. — Vitaline ! s'écria-t-il d'une voix suppliante. Elle fit volte-face et, comme blessée de cette appellation familière, elle murmura avec un accent de dédain et de colère : — Plait-il ? — Laissez-moi au moins vous remercier... car c'est vous, n'est-ce pas ? qui m'entretenez avec tant de soin la tombe de ma mère ?... Elle secoua la tête et répondit froidement : (A suivre)